

Demande de parrainage d'arbre

Je soussigné(e) _____

domicilié(e) à (n° et rue) _____

L-_____ (CP et localité),

numéro de téléphone/GSM _____

demande le parrainage de l'arbre/fîlot de verdure se trouvant à la hauteur de
ma demeure.

En soumettant ce formulaire, je soussigné(e) consens au traitement et à la
sauvegarde de mes données personnelles par la commune de Kayl.

_____ (apposer la mention « lu et approuvé »)

_____, le _____
(lieu) (date) (signature du propriétaire)

Feuille d'information
concernant le parrainage d'arbre

Informations générales

L'îlot de verdure où se trouve l'arbre parrainé peut être aménagé et décoré selon les propres idées du parrain. On peut notamment planter des fleurs, des légumes, mettre des décorations etc..

Pour des raisons de sécurité, les plantations, les décorations ou les clôtures ne peuvent pas dépasser une hauteur de 50 cm.

Ameublement du sol

Il est important d'ameubler le sol jusqu'à une profondeur de 10 cm pour permettre à l'air et à l'eau à s'infiltrer dans l'espace des racines.

Arrosage

L'arrosage des arbres est assuré par le service jardinage de la commune de Kayl dans la mesure du possible. En cas de sécheresse, ce qui peut être le cas pendant les mois d'avril à mai et de juillet à septembre, le parrain peut également procéder à l'arrosage de l'arbre parrainé.

N'utilisez que de l'eau du robinet ou de l'eau de pluie, mais jamais de l'eau contenant des produits de nettoyage.

Restrictions

Il n'est pas permis de couper des branches ou des racines de l'arbre parrainé ni d'utiliser des engrais chimiques et des pesticides. Ne pas enfoncer des clous ou des vis dans le tronc ou dans la bordure de l'îlot.

Prière de laisser libre la cuvette d'arrosage au pied de l'arbre.

Vacances ou maladie

En cas d'absence ou de maladie dépassant les 2 semaines, nous vous prions de bien vouloir désigner un suppléant, qui s'occupera de l'entretien de l'arbre. A défaut de trouver un remplacement, prière d'en informer le service jardinage afin que l'entretien soit garanti.

Contact

Pour tout renseignement complémentaire ou pour la signalisation d'un éventuel dégât constaté à l'arbre, le service jardinage de la commune se tient à votre disposition. Tél. : 56 66 66 -436 ; GSM : 691 265 631 ; e-mail : technique@kayl.lu